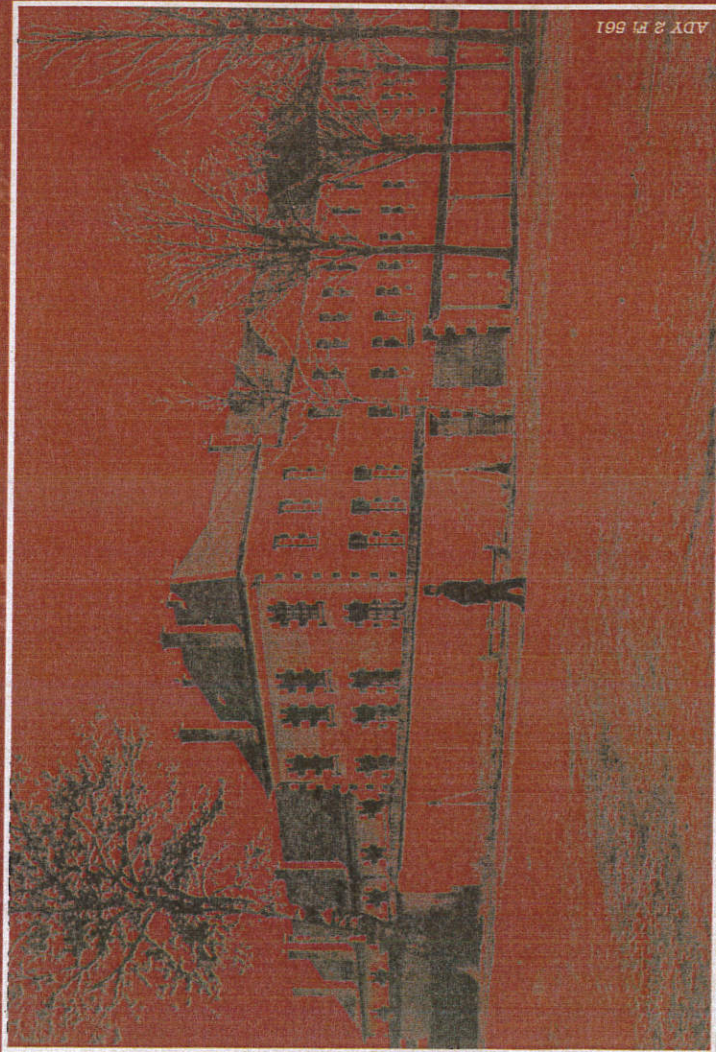


Souvenons-nous des orphelins



Auxerre 1942 - 1944

ADY 2 n° 661



Ministère de la Santé

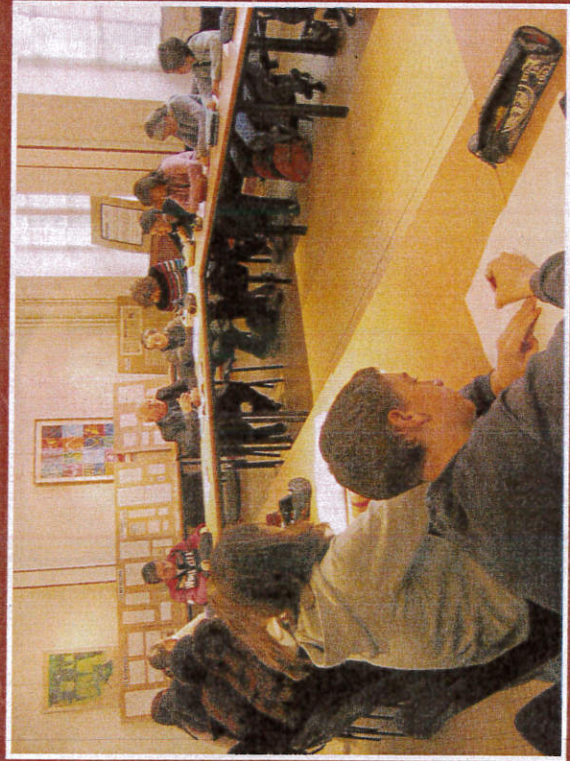


*Lettre 18 11 42 -
Monsieur le Commissaire de Police à Auxerre
Monsieur le Maire de Yonne, face à la
demande aux personnes présentes
de constater de visu en
présence de la famille et de la*

Preamble

Cette brochure est le fruit du travail de deux classes de quatrième du collège Denfert-Rochereau durant l'année scolaire 2005-2006.

Son but a été d'identifier les enfants ayant séjourné pendant l'Occupation dans cet établissement, qui était alors un orphelinat laïque départemental.



Les événements nationaux majeurs

Avant le début de l'offensive allemande, le 21 mars 1940, Paul Reynaud devient Président du Conseil. Il prend des mesures désespérées pour éviter le désastre. Le 18 mai, il appelle à la vice-présidence du conseil le vainqueur de Verdun, le Maréchal Pétain, qui exerçait jusqu'alors les fonctions d'ambassadeur à Madrid.

Le 17 juin 1940, le Maréchal Pétain, nommé Président du Conseil, ordonne l'arrêt des combats. Il signe le 22 juin 1940 l'armistice avec le Führer Hitler.

La zone occupée par l'armée nazie comprend la moitié nord et la façade atlantique de la France. Auxerre, Bordeaux et Poitiers en font ainsi partie. Vichy, en zone libre, est alors la capitale de l'Etat Français. Les désirs de l'Allemagne sont devancés par Pétain : on croit à la victoire de celle-ci. La presse, la radio, les meetings tiennent alors un discours antisémite.

Auxerre une ville de la zone occupée

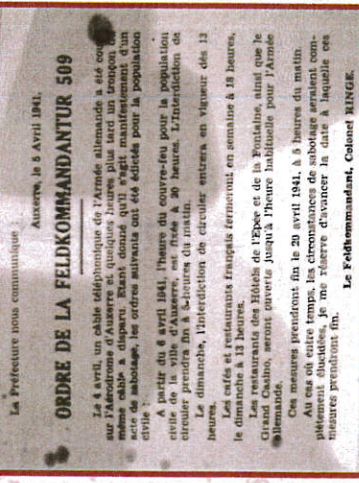
Les forces de l'occupation

La Feldkommandantur, Etat-major de Campagne, siège de l'armée allemande en pays occupé, est installée au 15, avenue Foch dans la maison de l'ancien maire Charles Surugue.

La Feldgendarmerie se trouve quelques mètres plus loin, dans l'hôtel des Maréchaux, 6 avenue Foch, seul bâtiment apte à héberger cinquante hommes.

Les officiers de la Luftwaffe avaient leurs bureaux dans l'actuel Lycée Vauban.

Le Bourguignon. 4 juillet 1941.



Les polices de l'occupation

La Police de Sûreté, ou « Kommando de l'Yonne »

(Sicherheitsdienst ou SD) est installée 17 avenue Victor Hugo. Trois responsables allemands y travaillent, en étroite collaboration avec la Gestapo. Lischka, ancien chef du service des affaires juives de la Gestapo du Reich, est nommé en France sous-responsable de la SIPO-SD (Sicherpolizei) et supervise en même temps le travail de la Gestapo.

Il déclare au Commandement militaire en zone occupée le 30 janvier 1941 : « Il convient de laisser aux Français le soin de régler la suite [des questions juives] afin d'éviter dans ce domaine la réaction du peuple français contre tout ce qui vient des Allemands ».

La SD exerce une pression sur le Commandement militaire et sur Vichy. Elle obtient de Vichy : la création des camps d'internement pour juifs en zone occupée, la mise en place du Commissariat Général aux questions juives, la création de l'Union Générale des Israélites de France. La SD exerce une pression également sur la police d'État dirigée par Bousquet.

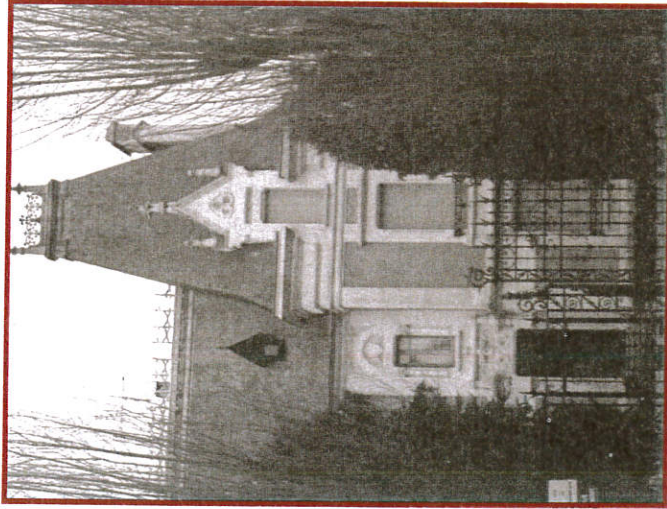
La Gestapo siège au 26 avenue Hugo, dans un appartement confisqué à la famille Hermann.

Elle dispose d'un petit service des affaires juives. Elle surveille et influence la police de sûreté (SD).

Maison Hermann,
26 avenue Hugo.



Maison de Charles Surugue,
15, avenue Foch.



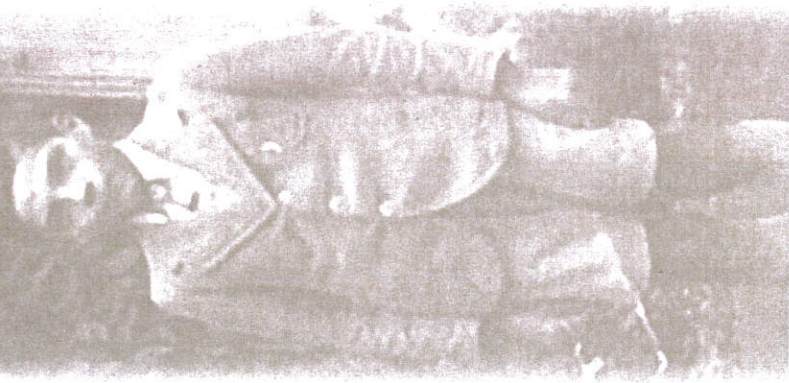
Les autorités de l'État français et leurs antennes locales.

Entre novembre 40 et juillet 44, les préfets Dupart, Bourgeois, puis Gardas se sont succédé : nommés par Pétain, ils contribuèrent à l'application des décisions de Vichy dans le département de l'Yonne.

René Grégoire assure pendant l'occupation, la fonction de commissaire divisionnaire des Renseignements Généraux : il est à l'origine d'un grand nombre d'arrestations de Juifs et de résistants.

L'officier chargé des affaires juives est installé à l'Hôtel de l'Épée (rue du Temple). Après l'arrestation des parents, il transmet la liste des enfants qui devront être conduits à Paris. Placés provisoirement à l'orphelinat, ils sont ensuite conduits au siège de l'UGIF à Paris.

L'Union Générale des Israélites de France : sous le contrôle de l'État de Vichy, l'UGIF est chargée de ficher tous les citoyens juifs et les apatrides présents sur le territoire.



Hôtel de l'Épée.



Des enfants victimes

Auxerre face à l'antisémitisme

Recensement et fichage des Juifs.

Le fichage des Juifs ordonné par le commandement militaire en France (MBF), commence le 27 septembre 1940 en zone occupée seulement. Vichy prend librement l'initiative d'établir le premier statut des Juifs (3 octobre 1940) pour mettre en œuvre le recensement. Ce statut est plus large que celui qui a été établi en Allemagne.

La loi du 2 juin 1941 élargit le recensement à la zone libre.

Apathie des Français.

Dans un premier temps, les Français restent passifs face à la question juive, les problèmes liés au rationnement et au sort des prisonniers les préoccupant davantage.

Louis Clément, employé au journal Le Bourguignon, se souvient : « J'avais 75 g de pain par jour, je mangeais toute ma portion de pain au petit-déjeuner car je ne savais pas ce qu'il adviendrait dans la journée. J'allais à la campagne pour trouver quelque chose à manger. »

Seul le conseil national de l'Église Réformée a fait part de son indignation au grand rabbin et à l'amiral Darlan, président du gouvernement en 1941, et encore de façon discrète, non officielle.

Immeuble Zvita,
28 place de l'Hôtel de Ville.

• Réactions face à l'étoile jaune.

Le 29 mai 1942, le port de l'étoile jaune est rendu obligatoire pour les Juifs. A Vichy, l'amiral Darlan fait part de son inquiétude et d'une certaine réticence, craignant de la part des Français une réaction. Il a raison : on constate à partir de là, un frémissement de la part des citoyens. C'est la « fin d'un environnement d'indifférence ».

Louis Clément se souvient : « Les Juifs de nationalité française sont eux-mêmes outrés par cette mesure. M. Zvita, qui tient la boutique de tissus et de vêtements « Au pauvre Henri », 16 rue de la Fécauderie, et l'immeuble 28 Place de l'Hôtel de Ville, affiche dans le fond de son magasin ses diplômes et les insignes reçus sur le front en 14-18. Il refuse de croire que la France, pour laquelle il a combattu vingt ans auparavant, puisse un jour le livrer aux nazis. »

Juillet 42, l'organisation de la grande rafle.

L'objectif fixé pour l'année 42 est de déporter 40 000 Juifs. Les Allemands misent sur 10 000 Juifs rien que dans la région parisienne, dont 40% de Français.

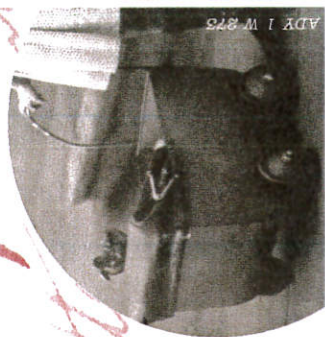
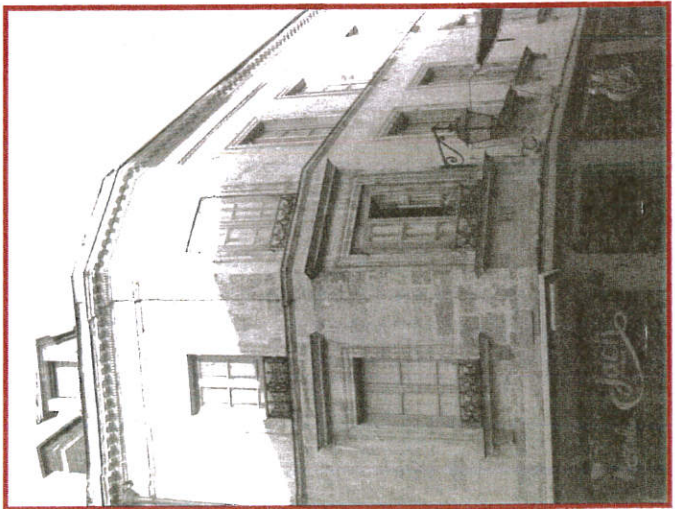
Pétain et Laval veulent éviter que l'arrestation des Juifs revienne à la police française en zone occupée (contrairement aux vœux de la SD). Ils obtiennent qu'en zone libre, seuls les Juifs apatrides ou réfugiés soient arrêtés.

Les S.S. et la S.D. comptent déporter par train, 1 000 Juifs par jour en direction de l'Est.

Ce projet ne peut pas être appliqué faute de Juifs. La coopération massive de Vichy ralentit.

Les réactions de l'Église et de l'opinion publique semblent faire effet. Vichy rechigne à envoyer ses Juifs.

pour le blage de ces enfants
place de l'hôtel de ville



ADP 1 W 878

Auxerre face à l'antisémitisme

Réactions aux rafles et aux déportations de Juifs.

• En zone occupée, en région parisienne, mais également en province comme à Auxerre, des témoins peuvent affirmer toute l'horreur de ces couples à qui l'on vient d'arracher leurs enfants, emportés par la gendarmerie, la police, elles-mêmes secondées par les sbires de la Gestapo.

Madame Pederghana raconte : « Nous habitons Mézilles, et nous avons assisté au départ de la famille Bigelhaznen. J'étais une petite fille de douze ans et demi. Les soldats allemands sont allés chercher Georges à l'école des garçons. Nous étions en récréation dans la cour des filles, et nous lavons vu partir dans une traction noire. Ce que je revois, c'est l'effervescence qui régnait chez nous et chez nos voisins. Mon père était receveur des Postes, notre voisine, institutrice. N'écouterait que leur grande générosité, ils firent deux colis, un de layette et un de nourriture. Il fallait agir. Paulette « la Polonaise » était enceinte. Ma mère donna tout ce qu'elle possédait : langes, couches, brassières, qui avaient appartenu à mes frères. Qui allait porter les colis à la prison ? Aider les Juifs était répréhensible.

Après bien des hésitations ce fut le mari de l'institutrice qui partit à vélo jusqu'à Toucy pour prendre un car. Quand il arriva à la prison, le gardien consulta son registre et lui annonça qu'ils étaient partis pour Drancy le matin même.

Il laissa les colis en recommandant au gardien de les donner à une autre femme enceinte. La stupeur et le chagrin furent grands. Il n'y eut pas que des personnes indifférentes. Malgré la peur des sanctions, il y eut beaucoup d'actions de ce genre. »

• Le 8 août 1942, ceux qui n'ont rien vu ou rien entendu mais qui reçoivent la radio de Londres, peuvent entendre le message d'André Labarthe qui ordonne à ses concitoyens de faire la « chaîne des braves gens » pour aider les persécutés, et lutter contre l'antisémitisme. On prend alors conscience que les Juifs ne sont pas, comme les autres Français, victimes de simples mesures de « répression », mais bel et bien d'une « persécution » comme « au Moyen Âge ».

La « chaîne des braves gens » :

Raymond DUPUIS, ouvrier boulanger chez Meunier, 5 rue René Laffon à Auxerre, a été arrêté pour faits de résistance. Quand il revient de sa détention, il est surpris de voir que sa petite voisine, Esther Edelstein, est à présent seule, chez ses patrons. « Après quarante jours d'absence, j'ai été étonné de trouver une fillette de dix ans à leur domicile. Mon patron m'a raconté que ses parents avaient été arrêtés et déportés. Monsieur et Madame Meunier étaient allés la récupérer à Paris [UGHF]. Cette petite fille se nommait Esther, elle était juive. Elle a été recueillie, élevée et adoptée. Par la suite, elle est devenue institutrice. Donc mes patrons, M. et Mme Meunier, abritaient sous leur toit un résistant et une petite juive, avec tous les risques que cela comportait à l'époque. » DUPUIS, Raymond (Monétaire), « Courageux couple de boulangers ». Article de L'Yonne Républicain du 11 février 2006.

• La persécution révèle le vrai visage de Vichy qui, à présent, « siège au banc des accusés ». On a toujours autant de mal à se faire une idée de la déportation, car la population place au second plan, alors, la question juive; elle est davantage préoccupée par le durcissement de la répression contre les résistants et par la mise en place du S.T.O.

AVIS

Le 20 Mai 1941, des menaces contre l'Allemagne ont été écrites sur le fanion de signalisation d'une unité allemande, fiché à l'entrée du château des « Chênares ».

De même, le 17 Mai 1941, un tract de propagande française dirigé contre l'Allemagne fut trouvé dans une voiture allemande à Auxerre.

Le coupable ne pouvant être recherché que parmi la population française d'Auxerre, je me vois dans l'obligation de prendre les mesures générales suivantes contre la commune d'Auxerre :

A PARTIR DE JEUDI, 22 MAI, 5 HEURES DU MATIN, JUSQU'AU JEUDI 5 JUIN 1941, 5 HEURES DU MATIN, LE COUVRE-FEU POUR LA POPULATION CIVILE DE LA VILLE D'AUXERRE SERA FIXÉ COMME IL SUIT :

JUSQU'À 5 HEURES DU MATIN.

— POUR LES DIMANCHES ET JOURS FÉRIÉS (22, 25 MAI ET 1^{er} ET 2 JUIN), de 13 HEURES L'APRÈS-MIDI JUSQU'À 5 HEURES DU MATIN.

Les restaurants et cafés seront fermés à 18 heures les jours de semaine et les dimanches et jours fériés à 13 heures.

Le Kreiskommandant d'Auxerre est chargé de veiller à l'application de ces mesures.

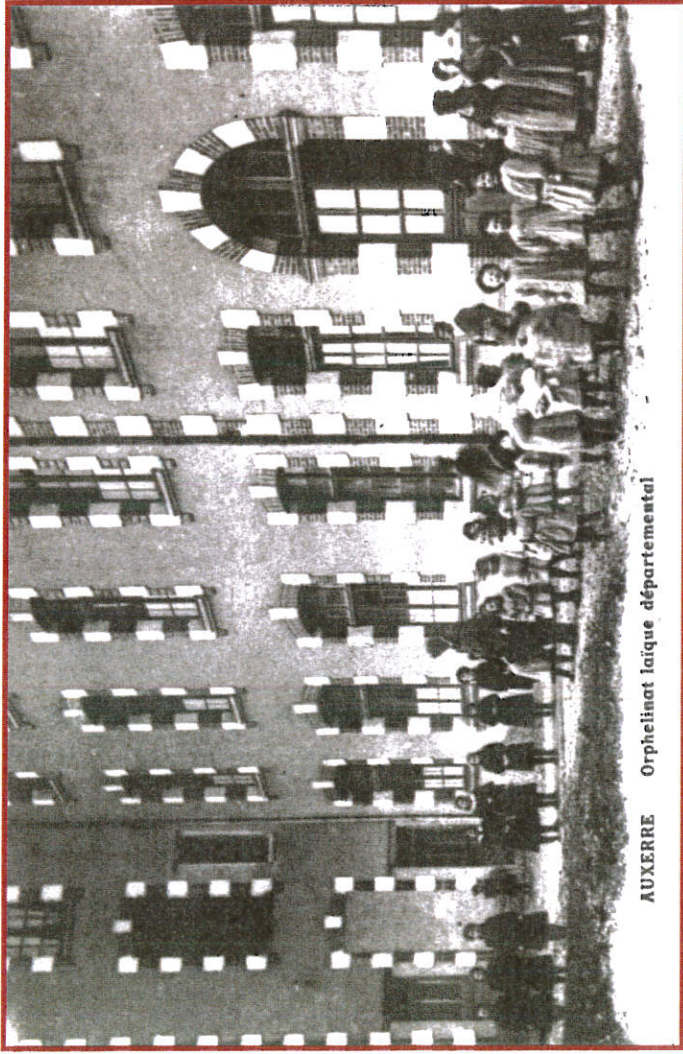
Le Kreiskommandant pourra désigner les restaurants et cafés qui seront autorisés à rester ouverts jusqu'aux heures de police habituelles, MAIS SEULEMENT POUR LES MILITAIRES ALLEMANDS.

Toute infraction sera sévèrement punie.

En cas d'arrêt du coupable, je me réserve de lever ces mesures en tout ou partie.

Le Feldkommandant : RINGE.

L'orphelinat Denfert-Rochereau



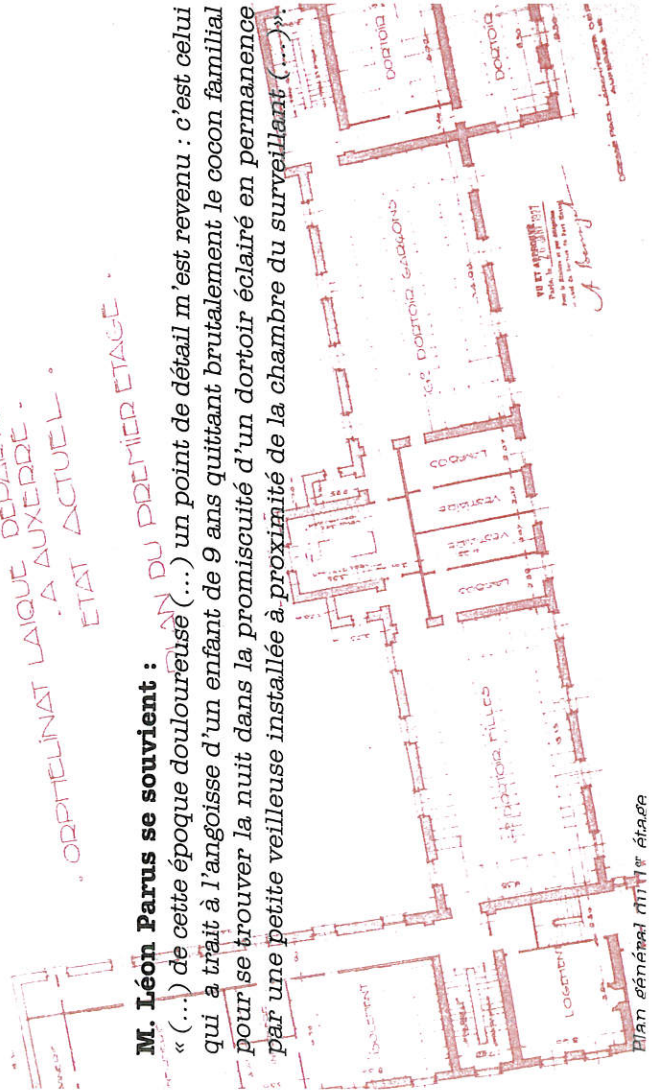
AUXERRE Orphelinat laïque départemental

Orphelins dans la cour d'honneur.

ORPHELINAT LAÏQUE DÉPARTEMENTAL DE LYONNE.
A AUXERRE -
ÉTAT ACTUEL.

M. Léon Parus se souvient :

« (...) de cette époque douloureuse (...) un point de détail m'est revenu : c'est celui qui a trait à l'angoisse d'un enfant de 9 ans quittant brutalement le cocon familial pour se trouver la nuit dans la promiscuité d'un dortoir éclairé en permanence par une petite veilleuse installée à proximité de la chambre du surveillant (...). »



Plan général n° 1 ét. 1942

ADY 4 N 148

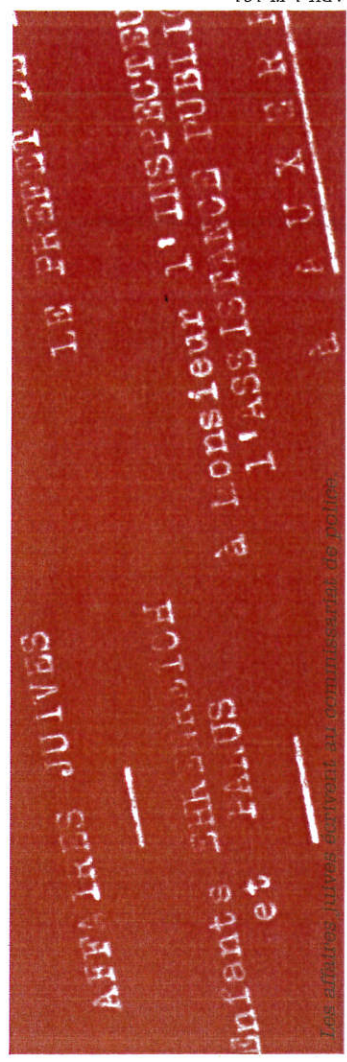
L'ancien collège de garçons Saint-Germain est devenu, après la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'Orphelinat Laïque Départemental. On dispose d'une liste d'enfants qui y ont séjourné, suite à l'arrestation et à la déportation de leurs parents :

- **Les enfants Affenkraut** : Liliane, 5 ans et Edith, 2 ans, placés à l'orphelinat le 25 juillet avant d'être conduits à l'UGIF le 20 août 1942.
- **Les enfants Reszelbach** : Madeleine 14 ans, et Bluma, 6 ans, entrés à l'orphelinat le 25 juillet 1942, et enregistrés à l'UGIF le 20 août 1942.
- **Les enfants Strauss** : Margot, 11 ans et Jacques, 7 ans, entrés à l'orphelinat le 25 juillet 1942, et enregistrés à l'UGIF le 20 août 1942.

• **Les enfants Ehrenreich** : Hélène, Jacqueline et Thérèse devaient être conduites à l'orphelinat, malgré les réticences de Monsieur Boisselet, qui cherche à les protéger à Paron, jusqu'au 9 septembre 1942. Elles furent conduites à l'UGIF à Paris le 19 septembre 1942.

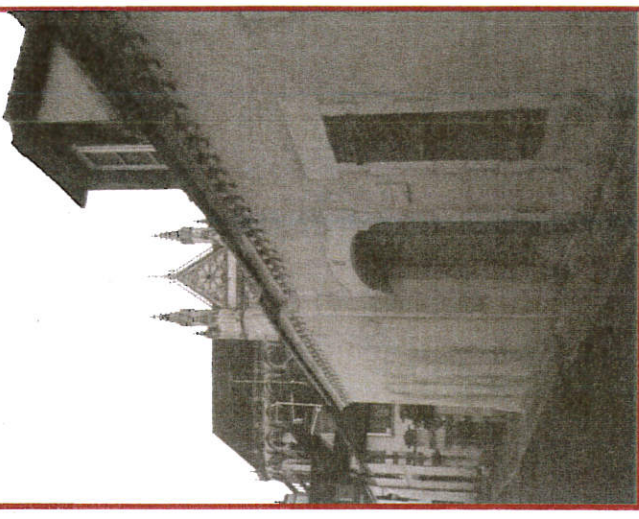
• **Esther Edelstein**, 11 ans, placée à l'orphelinat après l'arrestation de ses parents le 12 juillet 1942 ; le 14 juillet, Madame Meunier se présente à l'orphelinat pour recueillir la fillette. Le 20 août suivant, elle est présentée à l'UGIF.

• **Les enfants Parus** : Léon, 9 ans, et Roger, 6 ans, après l'arrestation de leurs parents le 12 juillet 1942, protégés par Mme Tassy à Auxerre puis par Mme Joseph à Égleny ; ils passent par l'orphelinat le 16 septembre avant d'être présentés à l'UGIF le 19 septembre. (Voir page suivante)



Les affaires juives envoyées au commissariat de police

Rue René Laffon



ADY 1 W 161

Le service des Affaires juives écrit au commissariat de police :

« J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir inviter Mme Tassy, demeurant 7 rue des Consuls à conduire vendredi prochain 11 courant au dépôt de l'assistance publique, avenue Denfert Rochereau, les enfants Parus Roger et Parus Léon. »

Handwritten note: 15 July 1942. Monsieur le Commissaire de Police à Auxerre. J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir inviter M. et Mme Tassy, demeurant 7 rue des Consuls à conduire vendredi prochain 11 courant au dépôt de l'assistance publique, avenue Denfert Rochereau, les enfants Parus Roger et Parus Léon.

• Simon Igel, 15 ans, entre à l'orphelinat le jour même de l'arrestation de ses parents, le 12 juillet 1942. Le lendemain, Madame Coqblin, prend en charge l'adolescent.

Je Soussigné Monsieur Igel Markus autorise, Monsieur et Madame Coqblin demeurant à Auxerre rue du Pont, à retirer mon fils Simon Igel de l'assistance publique à qui il a été confié et à l'élever.

For certification of the signature of M. Markus, signed at Auxerre, le 14 JUL 1942, by the Registrar of Publicity.



Auxerre le 14 juillet 1942. Lu et approuvé. Yged Markus

Newspaper clipping from 'L'Yonne Républicaine' dated 8 May 1945. Headline: 'LA FIN DE LA GUERRE'. Sub-headline: 'la proclamation officielle de la lutte touchée à son terme en Tchécoslovaquie et en Norvège. Les combats ont pris fin au Danemark le 6 mai.' Includes a red circular stamp: 'Chronique Départementale M. SIMON IGEL, RESCAPÉ DU CAMP D'AUSCHWITZ'.

• Arlette Nechemie, 6 ans, entre à l'orphelinat le jour même de l'arrestation de ses parents, le 12 juillet 1942. Le lendemain, Madame Levando, juive également, recueille la fillette. Arlette est arrêtée le 24 février 1944 à 8h45 et meurt dans un camp d'extermination.

• Emilie Cisinski, 6 ans, entre au foyer le 13 juillet 1942 et en sort trois jours plus tard, pour être placé chez Madame Guénin à Courson-les-Carrières. • Les enfants de Gabriel Gasset : Noëlle, 14 ans (née Desfresnes), Colette, 8 ans, Gérard, 5 ans, Danielle, 3 ans, Eliane, 2 ans, sont confiés à l'orphelinat en mai 1944 après l'arrestation de leur père pour faits de résistance (13 mars 1944).

Official letter from the Director of the Orphelinat Lyonnais Départemental to Monsieur le Délégué Départemental du Secours National at Auxerre, dated 20 March 1941. The letter discusses the situation of children and requests financial support.

Soixante ans après, l'un d'entre eux est venu témoigner devant les élèves. Avec émotion, Monsieur Gérard Gasset raconte :

« Nous sommes restés à l'orphelinat en mai 44. Les souvenirs de cette période sont sinistres : des gâloches en bois, un uniforme sombre, une nourriture infecte. Je ne peux plus manger certains plats, comme la purée de pois cassés, qui avait un goût de suif. Je me souviens de murs immenses. Je passais de longues heures à me taper la tête contre les murs, comme pour accélérer le temps. Mon père m'a toujours manqué » termine-t-il, les larmes aux yeux.

Gabriel GASSET a été fusillé le 25 mai 1944. Ses enfants seront récupérés par leur mère après la naissance de leur frère Jacques (né le 8 mai 1944).

Aux Archives Départementales est conservé un registre des entrées et sorties des enfants à l'orphelinat Denfert-Rochereau, mais curieusement, les noms des enfants dont les parents ont été arrêtés ou déportés n'y figurent pas...

Archives

Bibliographie

KASPI, 1991

Kaspi, André, *Les Juifs pendant l'occupation*. Paris, Le Seuil, 1991.

KLARSFELD, 1993

Klarsfeld, Serge, *Juifs, politique antijuive*. Annales Mai-Juin 1993 p.545.

LABORIE, 1993

Laborie, Pierre, 1942 et le sort des Juifs. *Quel tournant dans l'opinion*. Annales Mai-Juin 1993 p.655.

THALMANN, 1993

Thalmann, Rita, *La traque des Juifs dans le contexte de la « mise au pas » de la France*. Annales Mai-Juin 1993 p.595.

NOVODORSQUI-DENIAU, 2006

Novodorsqui-Deniau, Monique, *Pithiviers-Auschwitz* 17 juillet 1942, 6h15. Éditions Cercil, 2006.

Fonds documentaire

Archives départementales de l'Yonne. Bibliothèque de l'Yonne Républicaine.

Témoignages directs

ANTIER Denise, fille de résistant, scolarisée à l'école de Paris.

BOUILLE Esther, née Edelstein, fille de déportés.

CLEMENT Louis, employé au Bourguignon.

DESFRERNES Noëlle, fille de Madame Magnet, épouse Gasset.

GASSET Gérard, enfant de résistant.

PEDERGNANA Andrée, témoin d'une arrestation.

VISSE Jessica, auteur d'un mémoire de maîtrise sur Auxerre pendant l'Occupation.

Remerciements

Nous remercions

Monsieur TALLEC, Préfet de l'Yonne,
Monsieur DE RAINCOURT, Président du Conseil Général,
Monsieur FERREZ, Maire d'Auxerre,
Monsieur HIBON, Inspecteur d'Académie,
Monsieur DAUPHIN, Chargé de Mission Arts et Culture de l'Inspection Académique,
Monsieur LUBRANESKI, Principal du collège Denfert Rochereau,
Monsieur GUERIN, Directeur des Archives Départementales de l'Yonne,
Monsieur LOUBERT, Président de l'Yonne Républicaine,
Monsieur LUFFRAY, Directeur Départemental de l'ONAC.

Rédaction

Madame MONVALLIER, Agrégée de Lettres,
Monsieur CHOLLET de la JOUSSELIÈRE, Agrégé d'Histoire et Géographie,
Les élèves des classes de 4^{ème} 2 et 4^{ème} 5 (année scolaire 2005/2006).

Graphisme et mise en page

Mademoiselle BERNE.

Impression

Imprimerie Arts Graphiques 89, Auxerre.
Tirage : 2 000 exemplaires.